



# ALBIOMA

# KKR

## Communiqué de presse

Paris La Défense, le 1<sup>er</sup> août 2022

## *Succès de l'Offre Publique d'Achat amicale initiée par KKR, qui détiendra 83,44 % du capital d'Albioma à l'issue de la première période d'offre*

**Albioma et KKR annoncent les résultats de l'Offre Publique d'Achat amicale sur l'ensemble des titres d'Albioma (l' « Offre ») publiés par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») à la suite de la clôture de l'Offre intervenue le 27 juillet 2022.**

À l'issue de la clôture de l'Offre initiée par KKR sur l'ensemble des titres d'Albioma, KKR détiendra 27 049 985 actions, représentant 83,44 % du capital et 83,44 % des droits de vote d'Albioma, et 551 205 BSAAR, soit 99,95% des BSAAR en circulation<sup>1</sup>. Etant précisé que ces chiffres s'entendent hors auto-détention par Albioma (0,45% du capital) et hors actions de performance en période de conservation qui pourront faire l'objet d'accords de liquidité (0,63% du capital).

Albioma et KKR se félicitent du large succès de cette première période d'offre. Le Conseil d'Administration avait rendu le 30 mai 2022, à l'unanimité, un avis motivé favorable sur l'Offre jugeant celle-ci conforme aux intérêts du Groupe, de ses actionnaires et de ses salariés.

Conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, l'Offre sera prochainement rouverte, aux mêmes prix, soit 50 € par action et 29.10 € par BSAAR, afin de permettre aux actionnaires et aux porteurs de BSAAR qui n'ont pas encore apporté leurs titres de le faire.

Albioma attire l'attention des actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif pur sur le fait qu'ils doivent demander à leur intermédiaire financier la conversion de ces titres sous la forme nominative administré ou au porteur afin de pouvoir les apporter à l'Offre réouverte. (Pour plus d'information suivre ce lien : <https://www.albioma.com/finance/offre-publique-dachat/>)

Le règlement-livraison de l'Offre interviendra le 11 août 2022.

La note d'information, la note en réponse, ainsi que l'avis de résultat de l'Offre publié ce jour par l'AMF sont disponibles sur les sites internet d'Albioma ([www.albioma.com](http://www.albioma.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

---

<sup>1</sup> En prenant en compte les 25 868 599 actions et 431 771 BSAAR apportés à l'Offre, et les titres apportés en nature à Kyoto Topco par Bpifrance et certains salariés et mandataires sociaux d'Albioma.



*Avertissement :*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.*

*L'initiateur et la société Albioma déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*

*Il est prévu que l'offre soit ouverte aux Etats Unis d'Amérique conformément à la Section 14(e) et la Régulation 14E de l' U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié (l' "U.S. Exchange Act"), conformément aux exceptions prévues par la Rule 14d-1(d) de l'U.S. Exchange Act.*

*Déclarations prospectives :*

*Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « perspectives », « croire », « penser », « s'attendre à », « potentiel », « continuer », « peut », « devrait », « chercher », « environ », « prédire », « avoir l'intention », « sera », « planifier », « estimer », « anticiper », l'utilisation négative de ces termes, d'autres termes comparables ou déclarations qui ne se rapportent pas strictement à des faits réels avérés, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations relatives à : la transaction proposée ; l'exploitation de l'entreprise acquise après la réalisation de la transaction ; les opportunités de croissance et autres synergies résultant de la transaction ; et le moment prévu pour la réalisation de la transaction proposée. Les déclarations prospectives sont fondées sur les croyances, les hypothèses et les attentes de KKR, compte tenu de toutes les informations dont il dispose actuellement. Ces croyances, hypothèses et attentes peuvent évoluer à la suite de nombreux événements ou facteurs, qui ne sont pas tous connus de KKR, ou sous son contrôle. Si un changement se produit, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de KKR peuvent varier sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prévisionnelles. Les facteurs suivants, entre autres, pourraient avoir une incidence sur les résultats réels par rapport aux déclarations prospectives : l'incapacité à réaliser les bénéfices attendus de la transaction proposée dans les délais prévus ; des passifs imprévus, des coûts d'intégration et d'autres coûts supplémentaires liés à la transaction proposée et au calendrier y afférent ; la disponibilité et le coût du financement de la transaction proposée ; les changements dans l'activité d'Albioma ; tout retard ou toute difficulté dans l'obtention des autorisations réglementaires ; l'incapacité à réaliser la transaction ; la capacité de l'entreprise acquise à maintenir des relations commerciales après la transaction proposée ; l'incapacité à réaliser les avantages ou les changements dans les stratégies commerciales de KKR ou de l'entreprise acquise, y compris la capacité à réaliser les synergies anticipées, des partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les modalités et la répartition du capital ; la disponibilité du personnel qualifié et les frais de recrutement et de rétention de ce personnel ; et la concurrence accrue.*



*L'ensemble des déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. KKR décline expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour les déclarations prospectives pour refléter des circonstances ou des événements survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été faites, sauf si la loi ou la réglementation en vigueur l'exige. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.*

### *À propos d'Albioma*

Producteur d'énergie renouvelable indépendant, Albioma est engagé dans la transition énergétique grâce aux énergies renouvelables (biomasse, solaire et géothermie).

Le Groupe est implanté en Outre-Mer français, dans l'Hexagone, à l'Île Maurice, au Brésil et en Turquie.

Il a développé depuis 30 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage, ainsi que dans l'Hexagone.

En 2021, le Groupe fait l'acquisition d'une première centrale de géothermie en Turquie. L'activité se développe en 2022 avec une deuxième centrale dans la même zone géographique.

Albioma est coté sur Euronext Paris compartiment B, éligible SRD, PEA, PEAPME et fait partie du SBF 120 et CAC Mid 60.

Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

### *À propos de KKR*

KKR est une société d'investissement mondiale de premier plan qui propose des solutions alternatives tant en matière de gestion d'actifs, que de marchés de capitaux et d'assurances. KKR vise à générer des rendements attractifs à travers une approche réfléchie et rigoureuse, en employant les meilleurs experts et en accompagnant la croissance de ses sociétés en portefeuille et de leur environnement. KKR agit en tant que sponsor de fonds d'investissement spécialisés dans le capital-investissement, le crédit, et les actifs réels, et dispose de partenaires stratégiques en hedge funds. Les filiales d'assurance de KKR proposent des produits de retraite, d'assurance vie et de réassurance gérés par The Global Atlantic Financial Group. Toute référence aux investissements de KKR est susceptible d'inclure les activités des fonds qu'elle sponsorise et de ses filiales d'assurance. Pour plus d'informations sur KKR & Co. Inc. (NYSE : KKR), veuillez consulter son site internet [www.kkr.com](http://www.kkr.com) et son compte Twitter @KKR\_Co.

### *Contacts*

#### **Investisseurs**

Julien Gauthier  
+33 (0)1 47 76 67 00

#### **Médias**

Charlotte Neuvy  
+33 (0)1 47 76 66 65  
[presse@albioma.com](mailto:presse@albioma.com)

#### **Brunswick Group**

Guillaume Maujean  
+33 (0)6 67 74 36 89  
[gmaujean@brunswickgroup.com](mailto:gmaujean@brunswickgroup.com)

Aurélia de Lapeyrouse  
+33 (0)6 21 06 40 33  
[adelapeyrouse@brunswickgroup.com](mailto:adelapeyrouse@brunswickgroup.com)

[www.albioma.com](http://www.albioma.com)



### *Contacts*

#### **Médias**

**FGS Global**  
Nathalie Falco  
+33 (0)6 30 64 90 15  
[nathalie.falco@fgsglobal.com](mailto:nathalie.falco@fgsglobal.com)

Xavier Mas  
+33 (0)7 71 95 69 60  
[xavier.mas@fgsglobal.com](mailto:xavier.mas@fgsglobal.com)

[www.kkr.com](http://www.kkr.com)